



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**LECTURE PUBLIQUE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES
AVEC COOPCONNEXION**

Vu la délibération n°2023/CC025 par laquelle le Conseil communautaire du 7 mars 2023 a approuvé la modification statutaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay ayant pour objet de compléter les actions relevant de la compétence « actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire » par l'item : « favoriser la coopération et mettre en réseau les bibliothèques et médiathèques du territoire »,

Considérant que la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts de France (la DRAC) relaye une action nationale intitulée « Nuits de la lecture » sur la thématique du « patrimoine » du 10 janvier au 1^{er} février 25,

Considérant que dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place des ateliers d'écriture à destination des bibliothèques et médiathèques du territoire et de la maison d'arrêt de Béthune,

Considérant que la prestataire Séverine Loridan artiste, entrepreneure salariée de COOPCONNEXION, a toutes les qualités artistiques pour organiser et animer ces ateliers,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec COOPCONNEXION, dont le siège social est situé à Lens (62300), 18 rue Victor Picard, ayant pour objet l'animation d'ateliers d'écriture, qui se dérouleront à la bibliothèque d'Auchy-les-Mines le 10 janvier 2025 et à la maison d'arrêt de Béthune le 31 janvier 2025, et ce pour un montant de 500 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec COOPCONNEXION, dont le siège social est situé à Lens (62300), 18 rue Victor Picard, ayant pour objet l'animation d'ateliers d'écriture sur la thématique du patrimoine culinaire qui se dérouleront à la bibliothèque d'Auchy-les-Mines le 10 janvier 2025 et à la maison d'arrêt de Béthune le 31 janvier 2025, dans le cadre de l'action nationale intitulée « Nuits de la lecture » et ce pour un montant de 500 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **3 DEC. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **3 DEC. 2024**

Et de la publication le : - **3 DEC. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien